

**Province de Québec  
MRC du Haut Saint-François  
Municipalité de La Patrie**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **5 mai 2020**, par voie de vidéo-conférence.

**Sont présents à cette téléconférence :**

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1  
Madame France Tardif, conseillère # 2  
Monsieur Jean-Pierre Comtois, conseiller # 4  
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 5  
Madame Chantal Prévost, conseillère # 6

**Est absent :**

Poste vacant, conseiller # 3

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Assistent également à la séance, par voie de conférence téléphonique Madame France Dumont, directrice générale, secrétaire-trésorière et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe.

Les membres présents forment le quorum.

**Considérant** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**Considérant** le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

**Considérant** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence ;

En Conséquence,

**Il est proposé** par Madame France Tardif

**Appuyé par** Monsieur Philippe Delage

**Et résolu unanimement**

**Que** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

**2020-05-139**

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

## 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 17 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

**Sur la proposition de** Monsieur Jean-Pierre Comtois, **appuyée** par Monsieur Philippe Delage, l'ordre du jour est adopté.

**2020-05-140** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

## 3. Suivi et approbation du procès-verbal du 7 avril 2020

**Sur la proposition de** Monsieur Philippe Delage **appuyé** par Monsieur Jean-Pierre Comtois, le procès-verbal du 7 avril 2020 est adopté.

**2020-05-141** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>i</sup>*

## 4. Période de questions

Aucune question provenant du public par courriel ou téléphone.

## 5. Rapport du directeur incendie

Dépôt du rapport du directeur incendie.

### a. **Approbation des dépenses incendie ;**

**Sur la proposition de** Monsieur Richard Blais  
**Appuyé par** Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Et résolu unanimement**

**Que** les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Batteries (2) pour F-550 Rescue 308.52 \$
- Achat 6 radios incendie max 2000 \$

Pour un total de : 2308.52 \$ taxes en sus

**2020-05-142** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>ii</sup>*

## 6. Rapport réseau routier, eau, égout et bâtiment ;

Dépôt du rapport du directeur de voirie.

**a. Dépôt soumission lettrage camion de voirie ;**

La directrice générale adjointe dépose les soumissions aux membres du conseil et attend leur opinion concernant chacune des soumissions sachant qu'un montant de 500 \$ avait été accordé au conseil du 7 avril 2020.

La soumission de Lettrages et conceptions publicitaires de Sherbrooke est acceptée.<sup>iii</sup>

**b. Offre d'emploi – personne responsable des toilettes abri-bois ;**

**Considérant que** la municipalité de La Patrie a affiché le poste de personne responsable des toilettes de l'abri-bois le 8 avril 2020 sur le site Web, Facebook et dans un publiposte envoyé à tous les citoyens de La Patrie mentionnant la date d'échéance des candidatures pour le 27 avril 2020 ;

**Considérant que** la municipalité a reçu qu'un CV pour le poste de responsables des toilettes de l'abri-bois ;

**Considérant que** les responsabilités consistent à :

- Ouverture des toilettes de la halte de l'abri-bois tous les matins à 8 h à partir de la mi-mai ;
- Faire l'entretien et le ménage des toilettes afin de pourvoir à la salubrité des lieux tous les jours ;
- Faire la fermeture des toilettes de la halte de l'abri-bois à 21 h tous les soirs ;
- La fermeture officielle se fera à la mi-octobre (fête de l'Action de grâce).
- Faire le lavage du plancher, comptoir, poigné de porte, et tous autres meubles ou article étant dans les lieux afin de permettre une asepsisation complète pour le suivre le protocole sanitaire du gouvernement.

Les candidats et les candidates devront répondre aux exigences suivantes :

- Être fiable ;
- Être responsable ;
- Avoir de l'expérience au niveau de l'entretien ménagé ;
- Faire preuve de propreté et de ponctualité.

**Sur la proposition** de Madame France Tardif  
**Appuyée** par Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement**

**Que** le conseil autorise l'embauche par contrat de Madame Émilie Faucher pour le poste de personne responsable des toilettes de l'abri-bois pour un montant de 30 \$ par jour pour l'ouverture à 8 h le matin et la fermeture à 21 h pour les salles de bain de l'abri-bois à partir de la mi-mai 2020 à la mi-octobre (fête de l'Action de grâce) 2020.

**2020-05-143 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>iv</sup>**

**Madame Chantal Prévost rejoint la téléconférence à 19 h 20.**

**c. Participation de la municipalité de La Patrie aux coûts de de la réfection de la route 257 en fonction de subventions disponibles dans des programmes gouvernementaux ;**

**CONSIDÉRANT** la mise à jour des coûts de la réfection de la route 257 telle que présentée par les résultats de l'étude d'ingénierie préliminaire (voir annexe 1) ;

**CONSIDÉRANT** que les cinq municipalités composant le comité intermunicipal de la route 257 doivent participer financièrement aux coûts de réfection de ladite route selon l'entente intermunicipale signée entre elles et la MRC du Haut-Saint-François ;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de faire des demandes de subvention pour obtenir des fonds pour la réfection de la route 257 et que certains programmes existent actuellement et d'autres programmes de subvention devraient être applicables à compter de 2020 ;

**CONSIDÉRANT** les scénarios présentés lors de la rencontre du 21 avril 2020 et le choix des critères requis afin d'aller de l'avant dans les demandes de subvention actuelles et futures ;

**CONSIDÉRANT** que le consortium des cinq municipalités, coordonné par la MRC, doit se doter de critères de choix pour faire des demandes de subvention dont, entre autres, le pourcentage de subvention disponible ;

**CONSIDÉRANT** que le RIRRL (redressement des infrastructures routières locales) prévoit 75% de subvention possible et est applicable pour environ 15 km couvrant divers segments de la Route 257 apparaissant au tableau fourni en annexe, pour une somme d'environ 3,5 millions\$;

**CONSIDÉRANT** que, tel que présenté dans le même tableau, il est possible que nous ayons avantage à déposer des demandes d'aide financière combinées à plus d'un programme si les critères de financement sont favorables et si la mise de fonds globale n'excède pas 25% du coût du projet ;

**CONSIDÉRANT** que, dans ce scénario global multiprogramme, ultimement si toute la route 257 pouvait faire l'objet d'un projet en une seule phase, le coût de ce projet pourrait être de 14 M\$; la mise de fonds devant être de moins de 25% de cette somme, tel que présenté dans le même tableau ;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de financer notre part du cinquième de la mise de fonds, en tout ou en partie à l'aide de fonds propres, par le biais d'un emprunt contracté par la MRC ou de toute autre source ;

**CONSIDÉRANT** que les sommes requises par les municipalités apparaissent aux scénarios proposés lors de la

rencontre du 21 avril et que chaque municipalité doit décider des modes de financement qu'elle entend utiliser ;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts présentés sont des estimations qui ne comprennent pas les frais préparatoires et d'accompagnement et que ceux-ci ne devront pas excéder un pourcentage du coût total habituellement associé à ce type de projet ;

**Sur la proposition** de Monsieur Philippe Delage  
**Appuyé par** Monsieur Jean-Pierre Comtois

#### **IL EST RÉSOLU**

**QUE** la municipalité de La Patrie accepte de rassembler et verser à la MRC du Haut-Saint-François sa part d'un cinquième de la mise de fonds nécessaire pour le projet de réfection qui sera déposé à un ou plusieurs programmes d'aides gouvernementales pour financer la voirie locale, jusqu'à concurrence de 732 763 \$.

**2020-05-144 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>v</sup>**

#### **d. Approbation des dépenses voirie ;**

**Sur la proposition** de Monsieur Philippe Delage  
**Appuyé par** Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement**

**Que** les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Auscultation du réseau	2000.00\$
- Signalisation	1200.00\$
- Outils divers Pelles Balais Râteau	300.00\$
- Asphalte rte 257	10 000.00\$
- Location rouleau	500.00\$
- Étalonnage des débitmètres	1500.00\$
- Déphosphatations	3500.00\$

Pour un total de : 19 000 \$ taxes en sus

**2020-05-145 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>vi</sup>**

## **7. Législation**

### **a. Élection partielle 2020 ;**

La directrice générale des élections, Madame France Dumont, avise les membres du conseil que l'avis public d'une élection partielle a été donné le 8 avril 2020 et que dans la foulée des moyens mis de l'avant afin de protéger la population face à la pandémie de la COVID-19, la municipalité de La Patrie attend l'accord du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour commencer le processus d'une élection partielle et déterminer une date de scrutin.

## **8. Administration**

### **a. Dépôt des états comparatifs – 1<sup>er</sup> trimestre ;**

La directrice générale, secrétaire-trésorière dépose son rapport trimestriel sur les revenus et dépenses se terminant au 31 mars 2020, conformément à **l'article 176.4** du Code municipal.

### **b. Remboursement de taxes ordures agricoles ;**

**Considérant que** le règlement 112-20 fixant les taux de taxes et tarifications 2020 et les règlements de taxation antérieure contenant l'article décrivant la compensation pour la collecte, le transport et la destruction des ordures ménagères ;

**Considérant que** L'Article 8 sur la compensation pour la collecte, le transport et la destruction des ordures ménagères mentionne dans sa catégorie d'unité (s), pour une ferme avec moins de 20 unités animales un nombre d'unités(s) de 2 ;

**Considérant que** trois (3) matricules clients ont été considérés avec ferme de plus de 20 unités animales et chargées 5 unités depuis 2018 alors que ceux-ci avaient 20 unités animales et moins ;

Considérant que l'Article 2925 du Code civil du Québec qui mentionne que le délai de prescription qui n'est pas autrement fixé se prescrit par trois ans pour faire valoir un droit personnel ou un droit réel mobilier ;

**Considérant que** les trois (3) matricules à créditer pour les ordures agricoles sont les suivants :

5227 00 0344 pour un crédit de 1246.44 \$ de 2018 à 2020 ;  
4129 61 0575 pour un crédit de 1246.44 \$ de 2018 à 2020 ;  
4927 00 5099 pour un crédit de 853.44 \$ de 2019 à 2020 ;

**Sur la proposition** de Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Appuyé par** Monsieur Philippe Delage  
**Et résolu unanimement**

**Que** les membres du conseil créditent les trois matricules 5227 00 0344, 4129 61 0575 et 4927 00 5099 pour un montant total de 3 346.32 \$ pour l'erreur concernant le nombre unités animales pour ses fermes depuis 2018.

**2020-05-146**

**Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>vii</sup>**

### **c. Demande d'autorisation de formation pour la directrice générale ;**

**Considérant qu'**une formation en ligne est offerte par l'ADMQ concernant le budget municipal, sources de revenus et de financement : de la planification aux contrôles budgétaires ;

**Considérant que** ce cours permettra à la directrice générale d'apprendre l'effectuation de planification, la réalisation et le contrôle du budget d'une municipalité, le cycle financier, analysez la situation financière et beaucoup d'Aspects concernant le budget municipal ;

**Sur la proposition** de Madame Chantal Prévost  
**Appuyé par** Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement**

**Que** les membres du conseil autorisent la directrice générale, madame France Dumont à s'inscrire au cours C3. Budget municipal, sources de revenus et de financement : de la planification aux contrôles budgétaires, donnés en ligne par l'ADMQ au montant de 390 \$ plus taxes.

**2020-05-147** *Résolution adoptée à l'unanimité.*<sup>viii</sup>

**d. Contrat d'entretien Infotech 2020-2021 ;**

**Considérant que** la municipalité de La Patrie est en relation contractuelle avec Infotech par contrat d'entretien ;

**Considérant que** la municipalité doit renouveler son contrat d'entretien pour le 1er mai 2020 au 30 avril 2021 pour le service <<optimal>> comprenant le service des sauvegardes ;

**Considérant que** l'option <<optimal>> comprend un service de vérification des sauvegardes comme l'automatisation des prises de sauvegarde quotidienne, la vérification si la sauvegarde a fonctionné adéquatement, la vérification de l'intégrité de la base de données, un rapport envoyé à Infotech et à la municipalité sur l'état de la sauvegarde et un appel de nos techniciens si la sauvegarde n'a pas fonctionné.

**Sur la proposition** de Monsieur Philippe Delage  
**Appuyé par** Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Et résolu unanimement**

**Que** le conseil municipal autorise le renouvellement du contrat annuel avec Infotech pour l'option << Optimal >> pour un montant de 5 375 \$ plus taxes.

**2020-05-148** *Résolution adoptée à l'unanimité.*<sup>ix</sup>

**e. Annulation du congrès ADMQ 2020 ;**

La directrice générale annonce l'annulation officielle du Congrès annuel de l'ADMQ 2020 à Québec et l'annulation de la réservation de la chambre pour le congrès.

**f. ARPE-Québec – L'écho centre mobile 2020 ;**

**Considérant que** la Municipalité de La Patrie veut offrir à ces citoyens le moyen de se départir d'objets qui sont acceptés

par l'écho centre mobile au lieu de les mettre aux grosses collectes du mois de mai ;

**Considérant que** ceci est un geste de bienfait pour la conservation de notre environnement ;

**Il est proposé par** Madame Chantal Prévost  
**Appuyée par** Monsieur Philippe Delage  
**Et résolu unanimement**

**Que** le conseil municipal demande à l'Association pour le recyclage des produits électroniques de venir le samedi 30 mai 2020 de 9 h à 15 h au centre communautaire au 44, rue Garneau pour offrir ce service de collecte des produits électroniques, résidus domestiques dangereux, meubles, ampoules fluocompactes, pneus d'automobiles, métal, etc.

**Que** le conseil municipal autorise Madame Marie-France Gaudreau à signer l'entente de collectes et d'évènements spéciaux avec l'ARPE-Québec 2020 ;

**Que** cet évènement soit annoncé sur le site Web, Facebook et dans Le Jaseur.

**2020-05-149** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>x</sup>*

**g. Demande d'autorisation de formation SYGEM – Atelier 2020 pour la DG et DGA ;**

**Considérant qu'**Infotech propose une formation en ligne en 2 parties dans lequel nous serons informés sur les nouvelles procédures et nouveautés des logiciels, apprendre différents trucs et astuces sur l'utilisation de Sygem et beaucoup plus ;

**Considérant que** la partie 1 concerne les tâches de la directrice générale adjointe comme la paie et les comptes client ;

**Considérant que** la partie 1 et partie 2 qui concerne la taxation seraient bénéfique à la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

**Il est proposé par** Madame Chantal Prévost  
**Appuyée par** Monsieur Philippe Delage  
**Et résolu unanimement**

**Que** le conseil autorise Madame Marie-France Gaudreau à suivre la partie 1 de la formation Webinaire donnée par Infotech le 20 mai 2020 de 13 h 30 à 16 h 30 pour un montant de 155 \$ plus taxes ;

**Que** le conseil autorise Madame France Dumont à suivre la partie 1 et partie 2 de la formation Webinaire donnée par Infotech les 12 mai et 13 mai de 9 h à 12 h pour un montant de 245 \$ plus taxes.

**2020-05-150** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xi</sup>*



#### **h. Location de salle – Annulation due au COVID-19 ;**

**Considérant que** les Rassemblements dans le contexte de la COVID-19 :

Afin de protéger la population, les rassemblements intérieurs et extérieurs sont désormais interdits par le gouvernement du Québec.

**Considérant que** cette interdiction s'applique à tous les rassemblements intérieurs et extérieurs, à l'exception de rassemblements :

- requis dans un milieu de travail qui n'est pas visé par une suspension du gouvernement du Québec, à condition que les employés maintiennent, dans la mesure du possible, une distance minimale de deux mètres entre eux;
- dans un lieu public visant à obtenir un service ou un bien (commerces, services gouvernementaux, etc.) qui n'est pas visé par une suspension du gouvernement du Québec, à condition que les clients maintiennent, dans la mesure du possible, une distance minimale de deux mètres entre eux;
- dans un moyen de transport, à condition que les usagers maintiennent, dans la mesure du possible, une distance minimale de deux mètres entre eux;
- réunissant des occupants dans une résidence privée ou dans ce qui en tient lieu, et toute autre personne leur offrant un service ou dont le soutien est requis. Les personnes offrant un service ou apportant un soutien doivent maintenir, dans la mesure du possible, une distance minimale de deux mètres avec les occupants.

Les rassemblements extérieurs sont permis lorsqu'il s'agit des occupants d'une même résidence ou de ce qui en tient lieu, lorsqu'une personne reçoit d'une autre personne un service ou son soutien ou lorsqu'une distance minimale 2 mètres est maintenue entre les personnes rassemblées.

**Il est proposé par** Monsieur Jean-Pierre Comtois

**Appuyée par** Monsieur Richard Blais

**Et résolu unanimement**

**Que** le conseil municipal annule toutes les réservations de salle du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2020 due à la COVID-19 et les recommandations du gouvernement du Québec.

**2020-05-151**

***Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xii</sup>***

#### **9. Urbanisme**

##### **a. Demande de changement de zonage ;**

Le conseil municipal fait la demande d'avoir plus de détails, raisons et projet au demandeur.

## **10. Loisirs**

## **11. Dépôt de la correspondance**

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

## **12. Correspondances à répondre**

### **a. Suivi demande de congé de taxes – AFC des Appalaches ;**

La directrice générale dépose la demande de l'AFC des Appalaches concernant le gel de taxes municipales d'une durée de 7 ans à la Municipalité de La Patrie pour tous les ajouts de bâtiments qu'AFC des Appalaches construire pour le développement du centre acéricole. La directrice générale adjointe les informe qu'un courriel fut envoyé le 15 avril 2020 les informant qu'un nouveau règlement avait été adopté le 7 avril 2020 concernant le développement économique.

### **b. Demande de don – Campagne de la jonquille virtuelle de la Société canadienne du cancer ;**

**Considérant que** la COVID-19 est la plus importante difficulté financière à laquelle la Société canadienne du cancer doit faire face en 80 ans d'existence. Pour la toute première fois, elle doit suspendre toutes ses activités de collecte de fonds en personne durant le mois d'avril et par la suite.

**Considérant que** la COVID-19 les oblige à annuler 300 événements, de même que les activités de leurs quelque 30 000 bénévoles, ce qui entraîne une baisse substantielle des entrées de fonds. Cette perte a des répercussions sur leur capacité à fournir le soutien vital dont les personnes touchées par le cancer ont désespérément besoin en ce moment ;

**Considérant qu'il** nous invite tous à prendre part de leur campagne en faisant un don et en créant une jonquille virtuelle ([www.majonquille.ca](http://www.majonquille.ca)) en hommage à un être cher que nous pourrions partager sur les réseaux sociaux et encourager vos proches à prendre part à notre campagne virtuelle.

**Il est proposé par** Madame France Tardif  
**Appuyée par** Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Et résolu unanimement**

**Que** le conseil municipal autorise un montant de 300 \$ pour la campagne de la jonquille virtuelle de la société canadienne du cancer et confirme la création d'une jonquille virtuelle ;

**c. Moisson Estrie – Demande de don événement  
<<Avançons tous en cœur>> ;**

**Considérant que** le médecin et ultramarathonien, Sébastien Roulier de Sherbrooke, invite la population du Québec à se joindre à lui pour l'événement **Avançons tous en cœur** afin de lever des fonds pour l'organisme Moisson Estrie.

**Considérant que** l'événement phare du projet sera *Le Grand Cœur de Sébastien* qui débutera le samedi 16 mai à 10h. Le médecin-coureur courra 300 km en 48 heures en traversant les 7 MRC desservies par Moisson Estrie. Et bien sûr, son trajet aura la forme d'un cœur.

La Municipalité de La Patrie accepte d'appuyer le projet pour Moisson Estrie afin d'aider les familles dans le besoin en le publicisant sur son site Web et Facebook.

**13. Varia**

**14. Présentation des comptes**

**Sur la proposition** de Monsieur Philippe Delage, appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 102 857.79 \$, Référence aux numéros de chèque 202000193 à 202000228 et références aux chèques numéros 10448 à 10473 et les chèques numéros 202000147 à 202000172 et autorise la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalisent 1222.76 \$

**2020-05-153** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

**15. Rapport de la mairesse**

**16. Période de questions**

Aucune question provenant du public par courriel ou téléphone.

**12. Fermeture de la séance**

**Sur la proposition** de Madame Chantal Prévost, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 20 h 10.

**2020-05-154** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

---

Johanne Delage,  
Mairesse

---

Marie-France Gaudreau,  
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

---

Johanne Delage, Mairesse

- 
- i 2020-05-07 -Impression et signé
  - ii 2020-05-07 – envoyé résolution à Louis Desnoyers et mise dans facture à recevoir;
  - iii 2020-05-01 – Camion sera fait 18 et 19 mai 2020, confirmation RDV;
  - iv 2020-05-07 – Courriel envoyé à Émilie Faucher pour entretien des toilettes;
  - v 2020-05-06 – Envoie la résolution par courriel fait par FD;
  - vi 2020-05-07 – Envoi résolution par courriel et mise dans compte à payer;
  - vii 2020-05-06 – Les personnes ont été avisées par France Dumont et mise résolution dans le matricule;
  - viii inscription faite et résolution dans compte à payer ;
  - ix 2020-05-07 – Contrat payé et signé à Infotech;
  - x 2020-05-07 – Mise résolution au dossier (ordi et papier);
  - xi 2020-05-07 – Résolution dossier employé et inscription faite;
  - xii 2020-05-07 – Affichage fait (Facebook, Site Web et commerce);
  - xiii 2020-05-07 – Don fait de 300 \$ sur internet et affichage jonquille;